



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

Avis public

DÉROGATION MINEURE

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 3 mars 2025 à 19 h, à la salle Philippe Laroche du centre communautaire, située au 46, chemin du Village à Lac-Beauport.

AU COURS DE CETTE SÉANCE, LE CONSEIL DOIT STATUER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

Demande : Rendre réputé conforme l'implantation d'une piscine creusée existante à 5,01 mètres de la ligne avant secondaire contrairement à la marge avant minimale de 6,10 mètres tel que mentionné à l'article 53 du Règlement de zonage 09-207 et de ses grilles de spécifications pour la zone HU-204.

Le tout tel que représenté au certificat de localisation par M. Abdennour Feddag, arpenteur-géomètre, en date du 28 octobre 2021, sous le numéro 2676.

Terrain ciblé : Lot numéro : 1 820 415
50, chemin du Boisé

Règlement concerné : Zonage numéro 09-207

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance relativement à cette demande.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 13^e jour du mois de février 2025.

Richard Labrecque
Directeur général et greffier-trésorier